



BULLETIN DE TOURNES

N° 18
16 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Depuis bientôt deux ans, nous avons entrepris d'apporter notre aide au maintien du cabinet médical. Cette structure indispensable rencontre des difficultés et son maintien était problématique.

Le cabinet médical est un élément clé du confort de chacun ; il a un rôle social évident.

Nous avons multiplié les contacts avec les praticiens et pris l'attache de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et d'Ardenne Métropole afin de trouver une solution. Après de nombreuses réunions, nous voyons enfin l'aboutissement de nos efforts.

Nous voulons vous tenir informés de toutes nos démarches, des travaux réalisés avec nos partenaires, et surtout vous faire part des décisions prises quant à ces projets. La presse a relaté la décision d'Ardenne Métropole de construire une Maison de santé à Tournes.

Nous vous invitons à une réunion d'information qui aura lieu le mercredi 12 septembre, à 20 heures, à la salle des fêtes. Les Conseillers Départementaux, Ardenne Métropole, les praticiens et le conseil municipal animeront cette soirée et vous présenteront ces projets d'envergure. Cette réunion d'information est très importante car elle permettra de vous relater toute la genèse de ces travaux et nous pourrons répondre à vos questions. Comme chaque fois qu'il y a un projet, les bruits de couloir et les supputations les plus diverses ne manquent pas d'alimenter les conversations ; nous voulons vous apporter des informations réelles.

A une époque où les déserts médicaux gagnent du terrain, nous sommes satisfaits de voir que notre village a été choisi pour voir cette implantation. C'est une opportunité qui répondra à nos besoins dans de nombreuses spécialités médicales.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 5 juillet 2018 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, M. Philippe CLAUSSE, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY.

Absents ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à M. Thibault FAY).
Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Jean-Pierre LESIEUR).
Mme Aline HAPLIK (pouvoir à M. Philippe CLAUSSE).
M. Jean-Loup LASSAUX (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX).

Absents excusés

MM. Johann PRZYBYLSKI, Olivier SAVATTE, Gwénaél WEBER.

Secrétaire de séance

M. Philippe CLAUSSE.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne M. Philippe CLAUSSE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 6 avril 2018 est approuvé.

Informations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la désignation du Cabinet Techniques Design Architectures en tant que maître d'œuvre des travaux de mise aux normes accessibilité et de restructuration partielle de plusieurs bâtiments communaux : Pôle Scolaire, salle des Associations et salle des fêtes. Le montant des honoraires est fixé à 8 500 € H.T., soit 10 200 € TTC.

Régie de recettes de la commune de Tournes

Le Conseil approuve à l'unanimité la création d'une régie de recettes et annule sa précédente délibération du 21 juillet 2017 portant sur le même objet.



Fixation du tarif des repas du 13 juillet 2018

Le Conseil fixe à l'unanimité le prix des repas du 13 juillet pour les personnes extérieures à Tournes (famille et amis des habitants) :
repas enfant : 6,00 € et repas adulte : 12,50 €.

Rappel : le repas est offert par la commune aux habitants de Tournes

Approbation du rapport 2017 de la CLECT

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'Ardenne Métropole.

Règlement Général européen de la Protection des Données

Le R.G.P.D., entré en vigueur depuis le 26 mai 2018, renforce les droits des personnes en matière de protection des données personnelles. Il impose aux collectivités territoriales la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.).

Cette nouvelle obligation requiert une compétence et une disponibilité dont ne dispose pas la commune. Aussi, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mutualiser la fonction de D.P.O. avec Ardenne Métropole afin de bénéficier, moyennant contrepartie financière, des services du D.P.O. de la Communauté d'Agglomération.

Vente d'une parcelle Communale

Par 11 voix pour et une abstention, le Conseil autorise la vente d'une parcelle de 69 m² située Hameau des Fontaines au prix de 5 € le m². La vente d'autres parcelles sera examinée lors d'un prochain conseil au même prix.

Achat d'une parcelle de terrain

Par 11 voix pour et une abstention, le Conseil autorise l'achat par la commune d'une parcelle de 16 m² située Hameau des Fontaines au prix de 5 € le m². Cette acquisition est utilisée pour l'agrandissement d'un parking public.

Vente à Ardenne Métropole d'un terrain et d'un hangar

A l'unanimité, le Conseil autorise la vente à Ardenne Métropole d'un terrain d'environ 600 m² avant arpentage et du hangar construit dessus (halle des sports) situés rue de la gare, en vue de la construction d'une maison médicale pluri professionnelle. La vente est consentie au prix symbolique de 1 €.



Mise à disposition de la bibliothèque

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'immeuble accueillant la bibliothèque de Tournes au bénéfice d'Ardenne Métropole.

Attribution de marchés

La commune a lancé une procédure de passation de marché pour plusieurs travaux d'aménagement :

- création d'un trottoir rue Marcel FAY ;
- stabilisation du mur de soutènement de l'Eglise ;
- création d'une aire de loisirs à la "Pépine".

A l'unanimité, le Conseil attribue :

- le marché de la rue Marcel FAY à l'entreprise STP de la Vence pour un montant de 69 875,00 € HT, soit 83 850,00 € TTC.
- le marché de la "Pépine" à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 114 070,44 € HT, soit 136 884,53 € TTC.

Le marché du mur de soutènement de l'église ayant été infructueux, une nouvelle consultation a été engagée.

Délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Suite à des remarques du Comptable Public de la commune, le conseil annule sa précédente délibération du 6 avril 2018 et adopte à l'unanimité les modalités d'application du nouveau régime indemnitaire du personnel communal présenté par le maire.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de maison médicale pluridisciplinaire et sollicite l'avis du Conseil sur la tenue d'une réunion publique d'information le 12 septembre 2018, à 20h00 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h45.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Interdiction des pétards

un arrêté préfectoral du préfet des Ardennes, interdit de manière temporaire, sur l'ensemble du département, la vente, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement de toute catégorie pendant le 14 juillet.



Vie associative

◆ Aidez-nous à embellir le village

Le Jury des "villes et villages fleuris" visitera notre commune le 31 juillet prochain. Actuellement labellisée 1 fleur, notre village postule pour une deuxième fleur. Le concours des maisons fleuries organisé chaque année par la commission des fêtes et cérémonies contribue à cet objectif, tout comme les efforts de l'équipe technique de la mairie qui participent chaque jour à l'embellissement de nos rues et à l'entretien des espaces verts. La municipalité sollicite la participation de tous les habitants pour entretenir et nettoyer le devant de leurs habitations. Notre deuxième fleur espérée peut en dépendre. Ce n'est pas un gros travail et, en prime, notre village n'en sera que plus agréable et accueillant.

◆ Pas de feu d'artifice

Cette année encore, les habitants n'ont pas eu droit à leur feu d'artifice. Ce n'est pas une volonté de la municipalité, mais faute d'autorisation préfectorale, celle-ci ne peut organiser une manifestation qui ne serait pas couverte par les assurances et pour laquelle la responsabilité de la commune serait engagée en cas d'incident.

Comme l'année dernière, la municipalité a décidé d'organiser un repas avant la retraite aux flambeaux, pour permettre aux habitants de se retrouver et de fêter ensemble la fête nationale.



Urbanisme - Environnement

◆ Surveillez les avaloirs

En cette période estivale et de forte chaleur, les risques d'orages et de pluviosité abondante ne sont pas à négliger.

Une surveillance accrue des avaloirs destinés à recueillir les eaux pluviales et de ruissellement est nécessaire pour éviter des inondations regrettables.

L'équipe technique de la mairie vérifie et nettoie tous les avaloirs au moins une fois par semaine. Nous demandons aux riverains de prévenir la mairie s'ils constatent que, dans cet intervalle, des avaloirs ont été obstrués afin que l'équipe technique puisse intervenir sans délai.



C.C.A.S.

◆ A.L.S.H. 7

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a ouvert ses portes le 9 juillet jusqu'au 10 août. Quelques places sont encore disponibles. Se renseigner auprès de la mairie.



A noter sur vos agendas

- ◆ **25 juillet** 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00 - Ardenn'Tour.
Plus d'informations dans l'encadré en page 8.
- ◆ **31 juillet** Passage du Jury "Villes et villages fleuris".
- ◆ **9 septembre** Cérémonie du Bois de la Rosière.
 - 9h30 Messe en l'église de Tournes.
 - 10h30 Recueillement sur les tombes au cimetière.
 - 10h45 Départ pour le Bois de la Rosière.
 - 11h15 Cérémonie officielle - Dépôt de gerbes.
 - 11h45 Vin d'honneur à la salle des fêtes.
- ◆ **15 et 16 septembre** Journée du patrimoine (programme à venir).



Vos élus au travail

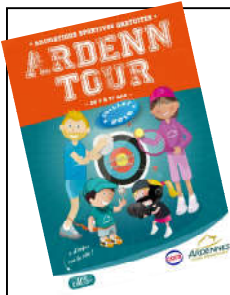
Réunions de chantier au "Hameau des Fontaines" tous les jeudis à 14h00.

◆ Juin

- 05** ▪ Contrôle SOCOTEC salle d'activités
 - Comité de pilotage zones d'activités A304
- 06** ▪ Permanence inscriptions ALSH
 - Réunion Maire-Adjoints
 - Enquête publique point de captage du Nibay
 - 3ème commission Ardenne Métropole
- 07** ▪ Permanence inscriptions ALSH
- 10** ▪ Brocante à Sury
- 21** ▪ Réunion mensuelle avec les agents communaux
 - Commission d'Appel d'Offres
 - Inter commission Ardenne Métropole
 - Fête de la musique
- 22** ▪ Séminaire sur les eaux pluviales à Saint-Laurent
 - Manifestation de départ d'un agent au Pôle Scolaire
- 23** ▪ Assemblée Générale du club de Judo à Rimogne
- 24** ▪ Fête patronale
- 25** ▪ Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France
- 26** ▪ Conseil communautaire
- 27** ▪ Réunion "Maison Médicale"
- 28** ▪ Conseil d'école du Pôle Scolaire
 - Réunion Maire-Adjoints
- 29** ▪ Kermesse et repas association des parents d'élèves
 - Célébration d'un PACS

◆ Juillet

- 01** ▪ Brocante à Belval
- 02** ▪ Réunion avec le personnel du Pôle Scolaire
- 03** ▪ Commission d'Appel d'Offres
 - Tirage au sort des jurys d'Assises
- 04** ▪ Rencontre avec géomètre
 - Visite de contrôle incendie salle des fêtes
 - Réunion intercommunale ASTRM
- 05** ▪ Réunion PNR
 - Conseil Municipal
- 06** ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Déjeuner au Pôle Scolaire
- 07** ▪ Réunion d'information "Equipe d'animation A.L.S.H. 7 et parents".
- 10** ▪ Célébration d'un PACS
- 11** ▪ Réunion de préparation des cérémonies du 11 novembre
- 12** ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 13** ▪ Repas de la commune et retraite aux flambeaux
- 14** ▪ Célébration d'un mariage



25 juillet 2018

Ardenn'Tour s'arrête à Tournes

10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Parking de la salle des fêtes

Forte de son succès depuis 2014, l'animation sportive totalement gratuite et organisée par le Conseil Départemental ira de nouveau à la rencontre des habitants des communes ardennaises, et cette année des habitants de Tournes.

L'Ardenn'Tour vous initie à des sports de découverte et se déplace sur un mois dans toutes les Ardennes ! Les plus petits comme leurs parents, leurs grands-parents, leurs voisins... tout le monde peut venir participer gratuitement !

Pour cette cinquième édition, l'Ardenn'Tour s'arrêtera dans 13 villages étapes et proposera de nombreuses activités sportives : ergo-aviron, tir à l'arc, tchoukball, body-karaté, crosse québécoise, full-contact, ultimate, boxe éducative, activités handisport...

Pour les éducateurs présents lors des activités, l'Ardenn'Tour est une véritable occasion de promouvoir leur discipline et de repérer de futurs licenciés.

Et pas de crainte d'une météo capricieuse : une solution de repli est prévue en cas de pluie !

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous.
- Les adjoints reçoivent tous les mardis sur rendez-vous à partir de 17h00.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts :

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/